AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

9 JUILLET 2024 À 19 H 15

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le PREMIER projet de Règlement 1418-189 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le greffier de la Ville de Blainville :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, lors de sa séance ordinaire du 11 juin 2024, du ***PREMIER projet de Règlement 1418-189 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage***, tiendra une assemblée publique de consultation le ***9 juillet 2024***, à compter de ***19 h 15***, dans la salle du conseil municipal au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

OBJET

Ce projet de règlement contient des dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire. Ces dispositions sont contenues à l'article 2 et ont pour objet de revoir les usages et les normes autorisés dans la zone P-586.

TERRITOIRE CONCERNÉ

Ce projet vise la zone concernée P-586 et les zones contiguës H-325, H-504, H-508, H-509, P-583, P-584 et P-585, lesquelles sont représentées sur le plan BL2023-03-2 daté du 12 juin 2024 et reproduit ci-dessous.

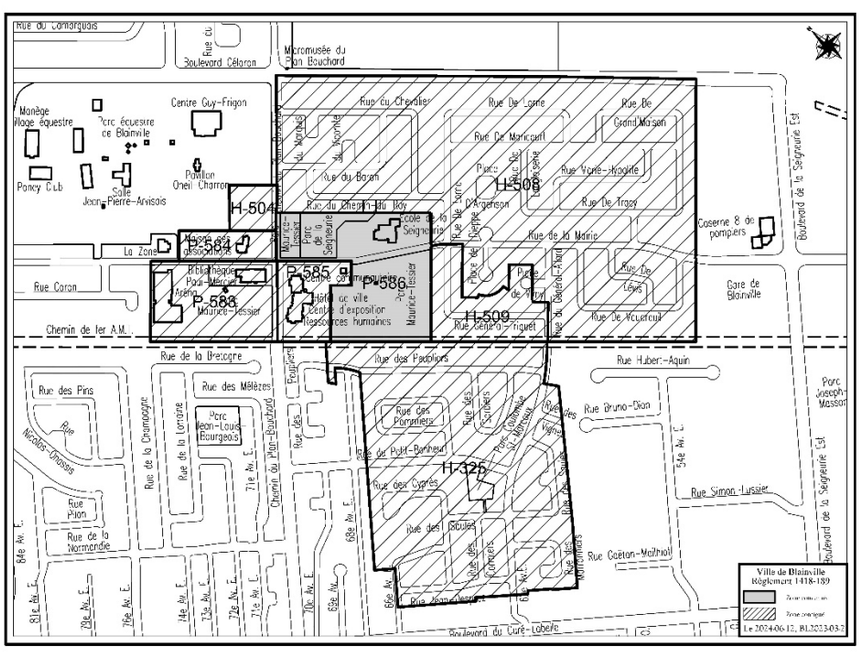

CONSULTATION DU PROJET

Prenez avis également que ce projet de règlement est disponible pour consultation aux Services juridiques situés à l'hôtel de ville, au 1000, chemin du Plan-Bouchard, à Blainville aux heures régulières de bureau.

Donné à Blainville,
ce 18 juin 2024.

PATRICK ST-AMOUR, avocat
Greffier